

CONCOURS DE PLAIDOIRIE 2019

DU BARREAU DE RENNES



Barreau
de Rennes

ÉGALITÉ MON AMOUR !

PLAIDOIRIES ET CROQUIS

ÉGALITÉ, MON AMOUR!

♥ (JE JURE DE NE PAS DIRE
UN MOT DE PLUS QUE TOI!) ♥



LE JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

JE SUIS TRÈS HONORÉ
DE VOUS RENCONTRER
MAÎTRE BURGUBURUBU...

APPELE-MOI
JEAN-MARIE!



À LA SALLE DU PONANT À PACÉ
ET EN DIRECT SUR TVR

MOT DU BÂTONNIER

Egalité mon amour !

En ces périodes où notre société est bousculée et en manque de repères, il est apparu au combien évident d'inviter les candidats au concours de plaidoirie du Barreau de RENNES à s'exprimer autour d'une de nos valeurs républicaines, l'Egalité, en l'alliant à une valeur universelle, l'amour.

Le concours de plaidoirie est un moment incontournable de la vie du Barreau de RENNES.

Il permet la mise en lumière de ses jeunes talents et le replace pleinement au cœur de la cité.

La plaidoirie, la force de conviction sont l'ADN des avocats.

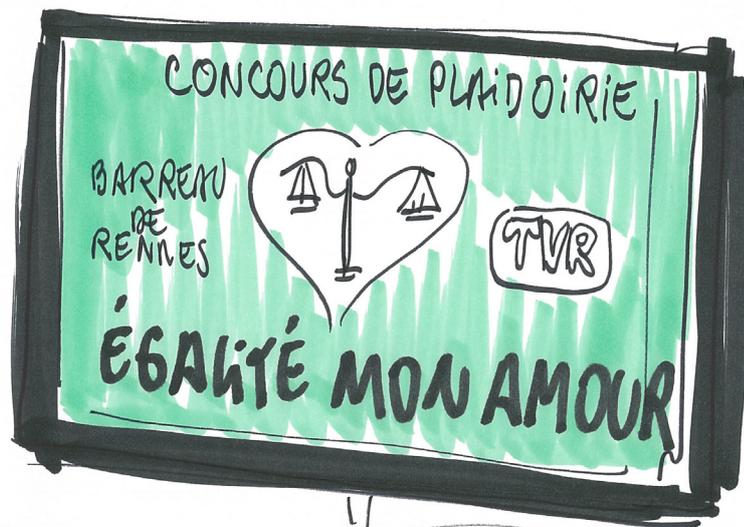
En souvenir de ces instants d'émotion, voici le livret illustré par notre ami Loïc Schvartz et reprenant, sur le papier cette fois, les plaidoiries de nos candidats.

Que ceux-ci soient encore félicités et l'ensemble des partenaires, dont la participation est essentielle à la réussite de cet évènement, remerciés.



LES TÉLÉSPECTATEURS SE PRÉPARENT...

J'ESPÈRE
QU'ILS VONT
BIEN ARTICULER!



QU'EST-CE QUE
TU DIS?

SCHWALBE

JE VAIS
PEUT-ÊTRE TROUVER
UN BON AVOCAT
POUR MON DIVORCE...

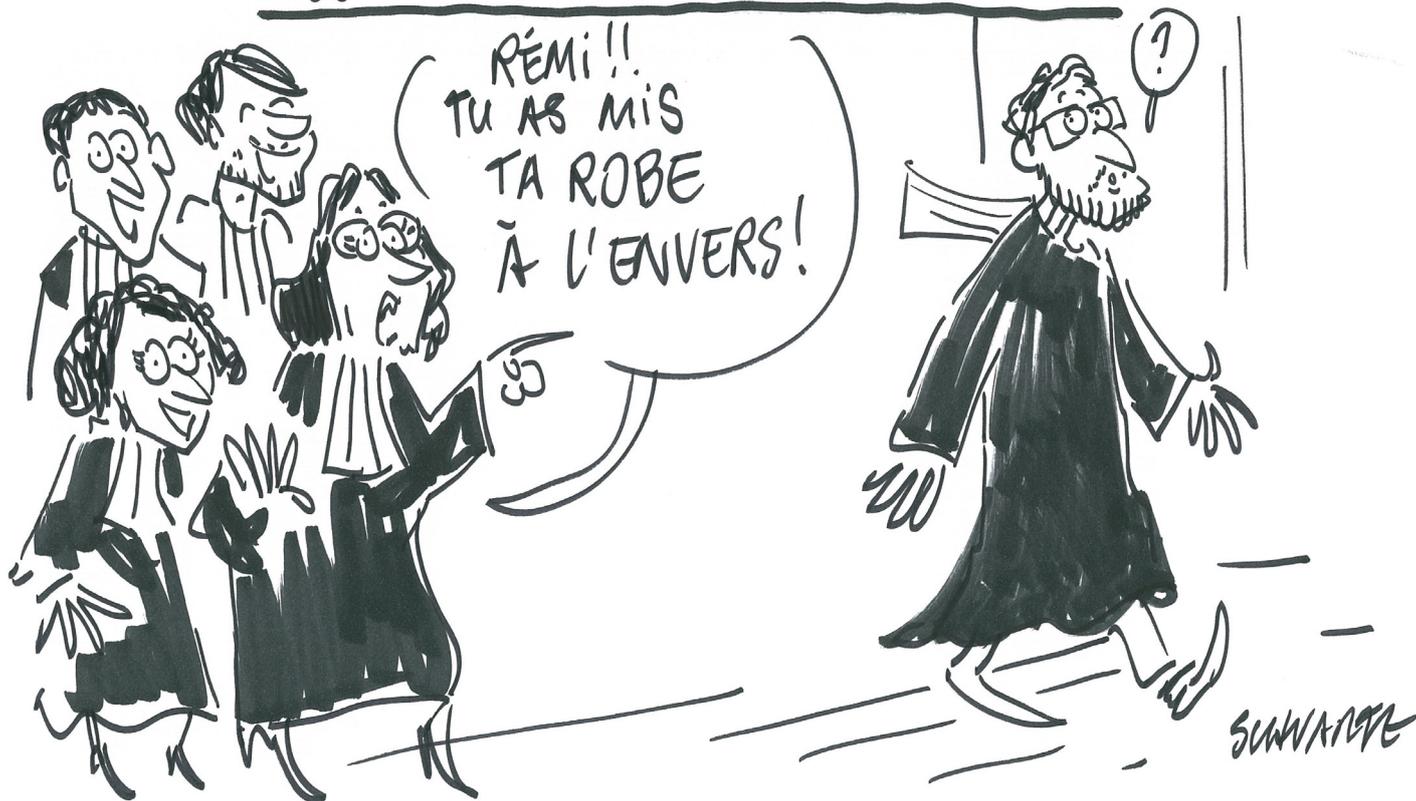


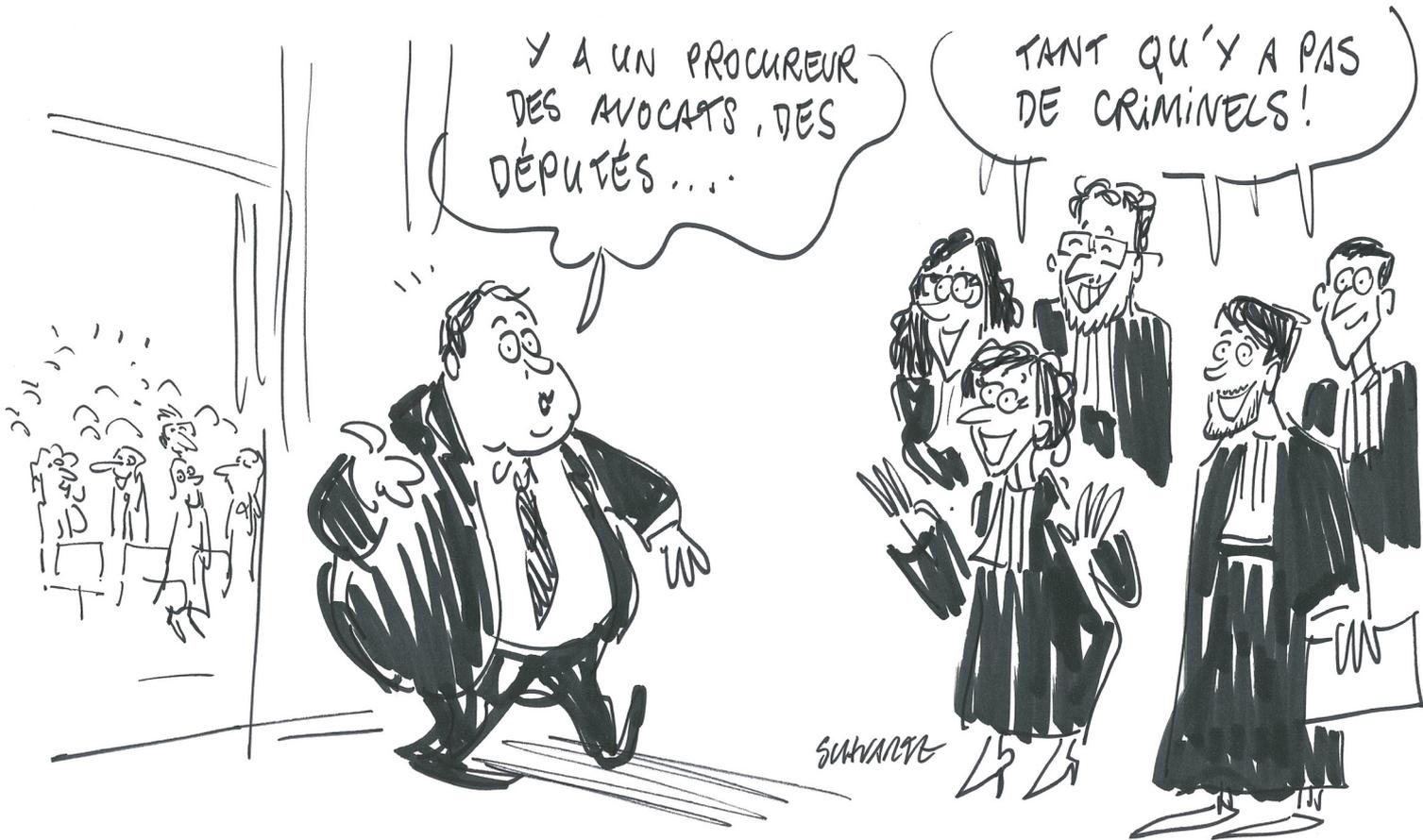
LES CANDIDATS AUSSI !

DANS LES COULISSES :



LES CANDIDATS SONT VOUS PRÊTS !..





Y A UN PROCUREUR
DES AVOCATS, DES
DÉPUTÉS ...

TANT QU'Y A PAS
DE CRIMINELS!

SUTVANCE

SOMMAIRE

PLAIDOIRIE DE RÉMI CASSETTE

11

PLAIDOIRIE DE CAMILLE DELVA

21

PLAIDOIRIE DE CHARLOTTE HOURMA

33

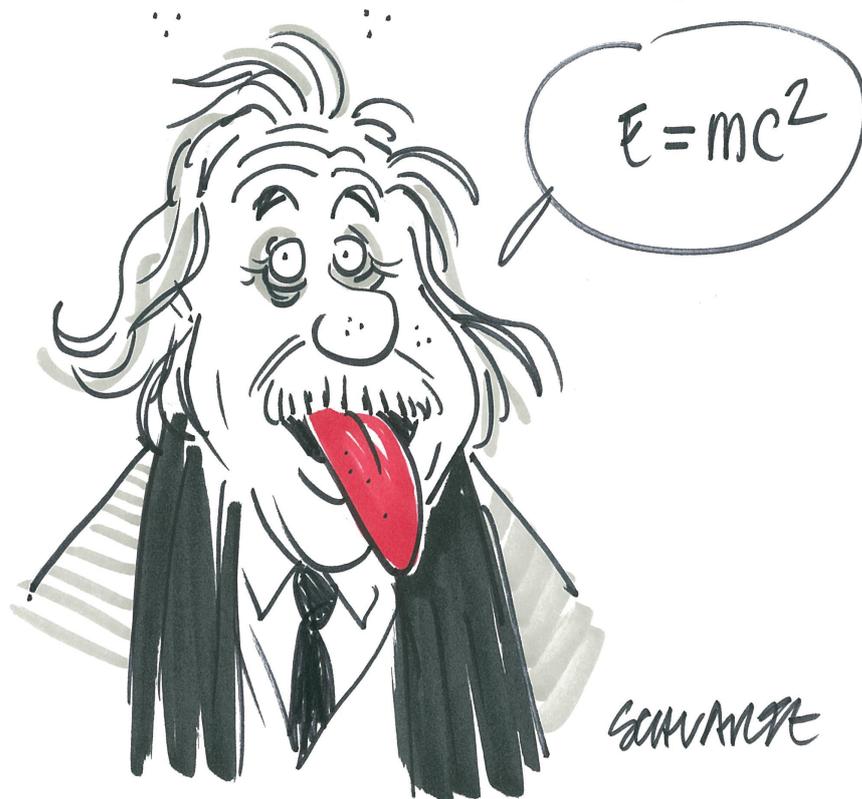
PLAIDOIRIE DE JEAN-NICOLAS ROBIN

47

PLAIDOIRIE DE CHARLY SCHEUER

59

QUI SE SENT L'ÉGAL
D'EINSTEIN DANS LA SALLE?



COMVART



**C'EST PARTI
RÉMI !**

RÉMI AN THABOR :

UN PAPARAZZI !!

AH! NON!
J'É SUIS
AVOCAT!



Le premier article de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen dispose que « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Cette formule, placée au fronton d'une déclaration fondamentale, tant dans l'inconscient collectif français que dans l'ordre juridique, cette formule devait marquer la fin de la division corporatiste de la société française d'ancien régime. Elle résonne quelques semaines à peine après l'abolition des privilèges, et elle vient couronner à la fois la liberté et l'égalité, placées conjointement au sommet des droits dont les Hommes devraient naturellement bénéficier.

Je dis « la liberté » et « l'égalité », car c'est ainsi que ces valeurs seront reprises dans la devise nationale. Mais la déclaration révolutionnaire évoque « la liberté » et « l'égalité en droit ».

Or, ce concept d'égalité en droit ne recouvre pas parfaitement l'idée qui réside habituellement dans la notion d'égalité.

L'égalité en droit signifie qu'aucun privilège ne doit être garanti par la loi.

Elle sous-entend que chaque femme, chaque homme, doit être traité également par la loi, quel que soit son sexe, son origine, sa nationalité, ses croyances...

L'idée est belle, mais il ne s'agit malheureusement que d'une déclaration d'intention.

Il suffit pour s'en persuader de se pencher un peu sur les discriminations légales qui ont pu perdurer un temps durant les quelques 250 ans qui nous séparent de la rédaction de ce texte, et pour percevoir par la même occasion à quel point cette intention est restée faible.

Déjà lorsqu'il s'agit d'offrir à tous les mêmes droits, et notamment le droit de vote. Ce droit essentiel qui permet de participer à la destinée collective en influant sur ses orientations.



TAPI
TAPI
TAPI!

LES HOMMES NAISSENT
LIBRES ET ÉGAUX

...ET LES
FEMMES
BALAYENT!

SCHWARTZ

Il faudra pourtant attendre jusqu'en 1848 pour que cesse la discrimination selon les revenus et que le droit de vote ne soit plus réservé à ceux qui ont la possibilité de le payer, pour enfin devenir « universel ».

Et il ne s'agit alors que d'un droit de vote masculin ! Il faudra encore attendre presque 100 ans, jusqu'en 1944, pour que le droit de vote accordé aux femmes mette fin à cette discrimination légale qui privait la moitié du corps social de participation à la démocratie.

Aujourd'hui encore, le droit de vote est réservé aux personnes âgées de plus de 18 ans, alors même que l'on réforme le droit pénal pour pouvoir juger certaines personnes de 16 ans selon les mêmes règles que les majeurs. Ceux-ci sont donc suffisamment âgés pour assumer la totalité des conséquences de leurs actes, mais pas assez encore pour avoir voix au chapitre des lois auxquelles ils sont soumis.

Et je ne parle pas du potentiel vote des étrangers aux élections locales... Alors qu'ils participent activement aux collectivités locales, les étrangers sont privés de ce droit de vote, discriminés pour une question de nationalité. Mais je vous rassure, ils peuvent payer des impôts.

Et lorsqu'il s'agit de garantir les mêmes droits, le constat est le même. Regardez comme l'égalité entre les femmes et les hommes est aujourd'hui encore garantie !

Au sein même de nos institutions, alors même que l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux a été constitutionnellement consacré, les différentes lois adoptées à ce sujet offrent la possibilité de circonvenir au principe. En ne prévoyant que des sanctions d'amendes pour punir les manquements, certains partis politiques étant trop heureux de payer plutôt que d'appliquer la parité dans leurs rangs, ou plus simplement en admettant l'organisation des candidatures au sein des partis, laissant aux candidates les circonscriptions les plus difficiles à gagner, pour ne pas dire impossible.

VOTER EST UN DEVOIR!

POUR NOUS, ÉTRANGERS,
C'EST INTERDIT... ET
LES FRANÇAIS
S'ABSTIENNENT!

... ET DU COUP,
L'URNE RESTE
VIDE!



SCHVARTZ

Dans la société civile, la situation n'est pas meilleure. En entreprise, ce n'est que très récemment que l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité est soumis à un faible quota de 40 %, et celui-ci semble aussi peu respecté que ne l'est l'égalité salariale qui voudrait pourtant fort logiquement qu'à travail égal un homme et une femme soit rémunérés d'un salaire égal. En mars de cette année, les premiers résultats de l'index de l'égalité professionnel ont été publiés. Sur 1460 entreprises de plus de 1000 salariés, tenues de publier leurs résultats sur 5 critères d'égalité entre hommes et femmes, seules 732 ont publié leurs chiffres. Ce qui indique vraisemblablement que la moitié ne présente pas un bilan digne d'être publié, alors même que ce bilan est établi en interne, ou pire encore que ces inégalités leurs sont indifférentes. La ministre du travail a déclaré que des sanctions financières « pourraient » être infligées, mais comme elle a parallèlement refusé de révéler la liste des entreprises en infraction, toute velléité de vérification de l'effectivité de telles sanctions restera vaine.

Pourtant, les femmes et les hommes qui travaillent pour ces entreprises ont les mêmes droits.

On touche là à la faiblesse intrinsèque de l'égalité en droit : il ne s'agit que d'une égalité formelle, une égalité de façade. Elle peut se révéler en pratique parfaitement inefficace en raison de l'absence de garantie, ou d'une application à géométrie variable.

Anatole FRANCE évoquait déjà il y a un siècle cette « majestueuse égalité des lois, qui interdit aux riches comme aux pauvres, de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain. »

A cette égalité formelle, qui peut se révéler n'être que de la poudre aux yeux, s'oppose le principe d'égalité réelle, l'égalité dans les faits, l'égalité que j'aime !

Car l'égalité n'est pas un moyen. L'égalité est un objectif à atteindre !

L'égalité n'existe que si elle permet réellement de gommer les différences imposées par la nature, et plus encore par le déterminisme social. C'est cette égalité synonyme d'Humanité que prônait Victor HUGO.

ÉGALITÉ DES CITOYENS

MAIS ÇA DEVRAIT ÊTRE
INTERDIT D'ÊTRE
PAUVRE COMME ÇA!

DONNE-MOI
DU FRIC AU
LIEU DE
BARAGINER!



Mais pour qu'une telle égalité puisse advenir, on ne peut se contenter de poser des principes. Il faut en contraindre l'application pour en assurer les effets.

C'est là que l'égalité s'oppose à la liberté.

Et c'est un grand dilemme que de faire la balance entre ces deux valeurs placées en tête de leurs principes par les révolutionnaires.

Nombreux sont ceux qui privilégient la liberté à l'égalité, considérant qu'on a déjà trop sacrifié à l'égalité. Mais étrangement, ceux-ci sont souvent des hommes, blancs, et issus d'un milieu social qui leur permet de profiter pleinement de cette liberté qu'ils défendent.

Evidemment, il faut chérir la liberté de chacun. Evidemment il faut être vigilant et la défendre des atteintes injustes qui peuvent lui être portées. Je suis évidemment de cet avis.

Mais j'ajoute aussi que l'égalité est la garantie de la liberté de tous, et qu'une limitation de la liberté de certains est parfois nécessaire pour que chacun puisse se saisir de cette liberté.

Et que la fraternité, dont il ne faut pas oublier qu'elle fait aussi partie de la devise française, la fraternité impose que l'on défende la liberté d'autrui au même titre que l'on défend sa propre liberté.

Car une liberté n'a de sens que si chacun est en mesure d'en jouir avec égalité.

Dans le cas contraire, lorsqu'il n'est donné de bénéficier d'une liberté qu'à ceux qui peuvent se le permettre, alors il ne s'agit plus, à nouveau, que de privilèges.



ET N'oubliez pas
que vous êtes
libres de me
faire gagner
ce concours!

SCHWARTZ

MERCI RÉMI !



À TON TOUR
CAMILLE !

J'AI CHOISI CE LIEU
PARCE QUE J'AI BEAUCOUP DE
TRAUMATISME ET PAS DE TEMPS
À PERDRE!



SCHVANER

SAUREZ-VOUS LES RECONNAÎTRE?

Jean-François.
Hakim.

Le premier est né non loin d'ici, il a vécu une enfance heureuse, vous savez, confortable, agréable, entouré de ses parents et de ses frères et sœurs.

Le second est né sur un continent situé plus au sud, bien plus au sud.

Il a perdu ses parents alors qu'il était encore enfant. Pour pouvoir continuer à manger, il a donc dû aller travailler, pas le choix.

Car c'est un fait, aujourd'hui dans le monde, 152 millions d'enfants travaillent, dont la majorité dans des conditions dangereuses.

Et pourquoi ? Pour des smartphones au prix d'un SMIC, et des t-shirts à 5 €.

Jean-François est en 1ère année à l'école de pharmacie, il vit dans un 2 pièces assez cosy dans le centre de RENNES, ses parents habitent à quelques kilomètres et lui paient le loyer.

Hakim a 17 ans, et il vient de traverser la mer. Il est arrivé à Fiumicino, a traversé l'Italie puis la France pour finalement rejoindre RENNES, où il s'est vu refuser sa demande d'asile puisque ses empreintes avaient déjà été prises à son arrivée.



HAKIM A DE LA CHANCE !!!...



SCHWABER

Le règlement européen dit Dublin II prévoit en effet que lorsqu'un étranger est entré par un Etat européen, il ne peut déposer une demande d'asile dans un autre Etat.

Mais attendez, c'est un chanceux Hakim, contrairement aux milliers de migrants qui sont morts en Méditerranée depuis 2014.
Lui, il est vivant.

Ce jeudi soir, Jean-François boit un verre avec des camarades, puis deux, puis trois, puis... beaucoup de verres.

Hakim quant à lui cherche un squat pour dormir, car les foyers d'urgence débordent de demandes en ce moment.

Il a faim, et il a lui aussi envie de boire.

Boire pour oublier ce voyage, boire pour oublier tout ce qu'il a laissé derrière lui, boire pour oublier ceux qui l'ont traité de bougnoul à son arrivée ici, et boire pour oublier ceux qui le regardent comme un parasite quand il fait la manche.

Ils se croisent ce soir-là dans la rue, Jean-François et Hakim, mais ne se remarquent même pas.
Ils sont tous les deux ivres, et quelque peu inconscients.

La Police croise Jean-François, la Police contrôle Hakim.

Là, le couperet tombe : ses papiers ne sont pas en règle, direction le centre de rétention administrative : bienvenue au CRA !

Jean-François aussi, aurait dû moins boire.

Car après un énième verre, il déclenche une bagarre, au cours de laquelle il blesse quelqu'un.
Le voilà, lui aussi, interpellé.



BIENVENUE
HAKIM
AU PAYS DES DROITS
DE L'HOMME!



SCHWABE

Hakim est agacé, il ne comprend pas pourquoi il est enfermé, il avait juste bu quelques verres. Il a beau indiquer qu'il est mineur, qu'il n'a pas de justificatif sur lui, on ne le croit pas.

Un médecin l'a examiné pendant quelques minutes, il a subi des examens et le fameux examen osseux, et il est déclaré majeur.

Il s'énerve, et par colère, par dépit, par bêtise, il s'en prend physiquement aux agents présents. Pour le 'calmer', on va l'attacher : on lui ligote les pieds, on lui attache les mains dans le dos, on lui met un casque sur la tête et on le jette dans une salle sur un matelas pendant 4 heures, en attendant son placement en garde à vue.

Jean-François et Hakim se retrouvent, quelques heures plus tard, à quelques mètres l'un de l'autre, dans les geôles du Commissariat.
Puis, ils se retrouvent encore le lendemain, dans les geôles du Tribunal.

Ils sont présentés le jour-même devant le Tribunal correctionnel, en comparution immédiate du chef de violences aggravées.

L'audience pour Jean-François se passe plutôt bien, il est beau Jean-François, il est aimable Jean-François, et ses proches sont présents pour témoigner de sa situation parfaite et de sa vie parfaite. Il est condamné à du sursis pour les violences commises.
Il est libre Jean-François.

Hakim quant à lui est toujours agacé, il ne comprend pas de quel droit on l'a parké au CRA, puis attaché de la sorte, comme un chien à un piquet.
Il explique tant bien que mal, et plutôt mal à vrai dire, les raisons de son énervement.
Il ne brode pas autour de son parcours, de son histoire, il l'a déjà tant raconté.
Le soir, il est condamné à une peine d'emprisonnement en partie ferme.
Il part dormir en prison, Hakim.

JE FAIS DES
ÉTUDES DE
PHARMACIE, ET TOI?

T'AS PAS
UN MÉDOC
CONTRE LA
GUEULE DE BOIS?



SCHVARTZ

J'aimerais que tout cela ne soit qu'une histoire, mais les statistiques en comparaison immédiate parlent d'elles-mêmes :

- 47% des individus condamnés à une peine d'emprisonnement ferme, ne se trouvent pas en état de récidive légale.
- 74% de ceux condamnés à de l'emprisonnement ferme, font l'objet d'un mandat de dépôt délivré par les juridictions.

Qu'on se le dise, les étrangers et sdf sont les plus touchés par cette mesure, car elle garantit la mise à exécution de la peine.

En les envoyant en prison, on rassure tout le monde, et on est certain qu'ils exécuteront leur peine.

Jean-François est donc rentré dormir chez lui, il a retrouvé sa famille, ses proches, et est retourné à l'université dès le lendemain.

Hakim, lui, était quelque peu déboussolé en entrant au quartier arrivant de la maison d'arrêt, et c'est peu de le dire.

Cela fait quelques semaines maintenant qu'il y est, et il a mal à une dent, à s'en arracher les cheveux. Il peine à obtenir un rendez-vous avec le dentiste, il ne parle pas un mot de français et les professionnels sont surchargés.

Alors, en attendant, il prend du doliprane...

Comme l'a rappelé le Contrôleur général des lieux de privation de liberté le 21 mai dernier : « En prison, les droits fondamentaux sont presque considérés comme un luxe », un luxe...

On vous prive de votre liberté, mais ce n'est pas tout.

Mieux vaut ne pas être malade, mieux pas être pauvre non plus.

Etranger ? Je ne vous en parle même pas.

Oubliez le droit d'écrire ce que vous voulez à qui vous voulez, vos courriers seront lus.

Oubliez les accolades à vos proches.. Mais me direz-vous, de toute façon, Hakim n'en a pas !

152 MILLIONS D'ENFANTS
TRAVAILLENT DANS LE
MONDE!

ET ILS FONT DE JOLIS TÉLÉPHONES!



Plus de poignée sur les portes, plus d'intimité, plus le droit de montrer ses faiblesses, plus d'estime de soi, et même plus le droit d'être en colère !

Jean-François est aujourd'hui diplômé, et il a laissé son bref passé de délinquant derrière lui.

Hakim a bénéficié d'une mesure de 'confiance' : un aménagement de sa peine dans le cadre d'une libération conditionnelle expulsiion.

Il a gentiment été raccompagné là-bas au sud, bien plus au sud, cette fois sans braver la mer.

Le cas de Jean-François, je l'ai peu vécu.

Celui d'Hakim, un peu trop vu.

Je ne me ferais pas moralisatrice, je ne chercherais à culpabiliser personne, car la vie de Jean-François, c'est la mienne.

Celle d'Hakim, cette vie de rien, je l'ai prise en pleine face, et je n'en suis pas fière.

L'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'Homme nous dit pourtant :

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.».

Liberté. Egalité. Fraternité.

Inégalités, notre honte.

Egalité ? Mon oeil.

'ÉGALITÉ? MON ŒIL!



SCHWARTZ

MERCI CAMILLE !



**YES YOU CAN
CHARLOTTE !**



J'AI CHOISI
CE LIEU PARCE QUE...
IL EST VRAIMENT
MOCHE!

AH AH!!

SCHWARTZ

Égalité mon amour,
Deux fois on a tenté de t'assassiner.

La première fois en 2016, la deuxième en 2019.

En 2016, le Parlement vote une nouvelle loi de lutte contre le terrorisme.

L'un des objectifs du texte est de durcir les conditions de libération des personnes condamnées pour terrorisme.

L'année 2015 a été particulièrement meurtrière en France... Charlie Hebdo, le Bataclan...

L'émotion... on le comprend ... fait trembler la plume de nos parlementaires.

Le texte exige de ces personnes qu'elles aient accompli ce qu'on appelle une « mesure probatoire en milieu ouvert », d'une durée d'un à trois ans avant toute demande de libération conditionnelle.

C'est-à-dire qu'on exige de ces personnes qu'elles aient fait leur preuve à l'extérieur, au contact de la société française, qu'elles aient présenté des garanties, regagné la confiance pendant une durée déterminée et au moyen d'un placement à l'extérieur sous bracelet électronique, ou mesure de semi-liberté.

Mais voilà, les parlementaires ont commis une erreur lors de la rédaction de la loi...
Laquelle?

Et bien pour certains, ils ont rendu la libération plus difficile, mais pour d'autres, ils l'ont rendu impossible. Car les parlementaires n'ont pas distingué le cas de condamné français du cas du condamné étranger.

Quel est le problème me direz-vous ? N'est-ce pas cela l'Égalité ? Ne pas distinguer ?

LA JUSTICE FACE AUX TERRORISTES :

NOM,
PRÉNOM...

ALLAH
AKBAR!

ILS S'APPELLENT
TOUS PAREIL!



L'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen proclame : « la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ».
Et la Loi de 2016 est la même pour tous, sans aucune distinction.

Le problème c'est que les parlementaires ont oublié qu'en pratique, les étrangers condamnés en France pour terrorisme, voient le plus souvent leur peine de prison accompagnée d'une obligation de quitter le territoire français.

Mais alors ?

Comment concilier la nécessité de faire ses preuves d'une durée d'un à trois ans au contact de la société française avec l'interdiction de rester sur le territoire français...

C'est impossible...

C'est Kafkaïen...

Alors même que l'étranger a commis le même crime que le français, lui seul n'a pas le droit de faire ses preuves.

Son droit à la réinsertion est nié.

La capacité de notre système carcéral à la réinsertion aussi.

On a renoncé, avant même d'avoir essayé...

Face à ce premier crime contre l'Égalité, magistrats et avocats se sont élevés. Ils sont allés voir le Conseil constitutionnel. Ils l'ont saisi d'une question PRIORITAIRE de constitutionnalité.

En Septembre dernier, et sans surprise, le Conseil constitutionnel a déclaré que la Loi de 2016 était bien un crime contre l'Égalité.

Le texte viole la Constitution française, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, et bien d'autres encore...

LES SAGES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL:

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ
EST PIÉTINÉ...

IL EST URGENT
...

...DE NE RIEN
FAIRE!



SCHWABE

La solution la plus logique, la plus attendue était donc celle de l'effacement de la loi, son abrogation.

Mais ce n'est pas la voie qu'a choisie le Conseil constitutionnel. Et c'est là le second crime contre l'Égalité.

Toujours en phase avec leur époque, les sages du Conseil ont décidé de ne rien faire... de regarder dans une autre direction.

L'effacement du texte ? Il est repoussé au 1er juillet 2020, le temps que le Parlement reprenne sa copie et passe, peut-être, son rattrapage.

Mais après tout, il n'y a aucune urgence, c'est une petite cause.

Il n'y a aucune urgence à mettre en liberté un terroriste étranger.

De toute façon, on n'a pas assez de bracelets électroniques pour les maris violents.

Aucune urgence...

Et la question de constitutionnalité n'est ici pas si prioritaire que ça finalement.

C'est une petite cause disent-ils, cause toujours pensent-ils !

Dans un pays, où l'Etat d'urgence a été constitutionnalisé, où l'urgence est devenue le principe, on ne sait plus très bien ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas.

Egalité d'accès aux soins ? Egalité d'accès à l'éducation ? Égalité d'accès à la justice ?

Mais peut être que l'urgence c'est le devoir de vigilance...

C'est une petite cause pensent-ils... Cause toujours !! disent-ils...



JE VEUX ME
DÉSINTÉGRER
DANS LA SOCIÉTÉ
FRANÇAISE!

IL VEUT DIRE
"RÉINSÉRER"
MONSIEUR LE JUGE!

SCHWALBE

Mais sans égalité, il n'y a plus de légalité, il n'y a plus de loi...
 Et pourtant, « la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... »
 Sans égalité, il ne reste que l'injustice
 Et face à l'injustice, il relève du serment de l'avocat de défendre chaque cause
 Avec égale diligence et égale compétence
 Quelque-soit son importance, quelque-soient ses circonstances.

Alors je pose la question :

- Doit-on traiter plus durement les terroristes étrangers que les terroristes français ?
- Doit-on considérer que les terroristes étrangers récidiveront toujours, ne se réinséreront jamais ?

Je ne le crois pas...

Quel est le fondement de cette inégalité ?

La nationalité ?

Il est vrai que la nationalité est une matière que l'égalité a désertée...

C'est le droit de « la discrimination légale » (Paul LAGARDE).

Mais pour autant, pour les autres détenus étrangers, pour ceux qui ont commis d'autres crimes : des vols, des meurtres, des viols... la solution est différente !

Le meurtrier étranger peut toujours saisir un juge et lui demander le droit de faire ses preuves.

C'est le juge qui décide.

Le terroriste étranger lui ne le peut pas, il n'a plus accès au juge.

Ce n'est donc pas la nationalité le fondement de cette inégalité...

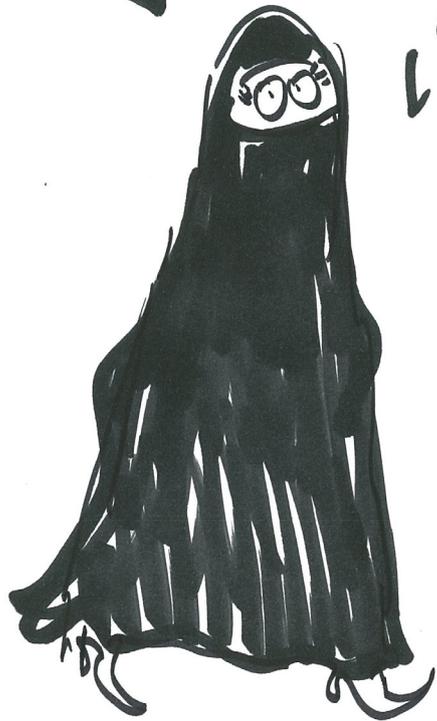
La discrimination est double, comme le crime contre l'Égalité !

Entre étrangers ayant commis des crimes différents

Et entre français et étranger ayant commis le même crime.

CHARLOTTE DÉFEND :

LA VEUVE



L'ORPHELIN



...ET LE PAPA
KAMIKAZE!



SCHUMMELE

Cela tient-il à la nature du crime ? le terrorisme ?
Mais qu'est-ce que c'est qu'être un terroriste en France ?

C'est la situation du commanditaire de l'attentat, celui qui prépare, fournit les moyens, planifie, au motif que les Hommes ne seraient pas tous égaux.

C'est la situation de celui qui appuie sur le bouton... et qui commet l'irréparable.

Mais c'est également la situation de l'épouse qui, sans être l'égale de son mari, l'a suivi en Syrie et revient en France quelques années après, prise de remords...

C'est le cas du logeur, qui pensait faire un profit en louant son appartement sur Internet... et qui se retrouve en prison, condamné pour terrorisme.

Ces situations inégales ne peuvent pas être traitées mécaniquement, sans distinction... par la généralité d'une loi bâclée...

Ces situations inégales méritent d'être entendues, débattues, défendues...

Ces situations inégales méritent l'attention d'un juge...
C'est ça la solution !

Allons voir le juge !

Laissons au Parlement le soin de fixer les grands principes du droit, mais gardons en tête que c'est le juge qui rend la justice dans toute son humanité.

C'est le juge le gardien de l'Égalité.

C'est lui qui écoute, entend, mesure, apprécie, réfléchit, et tranche !

Pas le Parlement...

CHARLOTTE, AVOCATE DES CAUSES PERDUES:

JE VAIS
TERRORISER
LES JUGES POUR
ASSURER VOTRE
DÉFENSE!



JE NE SERRE PAS
LES MAINS DES
FEMMES KOUFFARS!



PORTALIS, le rédacteur du Code civil, nous avertissait dès 1804 : il faut redouter l'autorité absolue d'un pouvoir indépendant qui n'est jamais responsable.
Le juge, lui, est responsable, et ses décisions peuvent faire l'objet d'un recours.

Alors ...

Alors préférons le courage du juge à la lâcheté du Conseil constitutionnel
Maintenir l'Égalité c'est difficile et ça commence aux petites causes...

C'est la haine et la vengeance qui sont faciles...

Et substituons l'humanité d'un juge à la généralité de la loi
Maintenir l'Égalité c'est douloureux, mais ce n'est pas parce que nos valeurs ont été attaquées depuis l'extérieur, que nous devons finir le travail, depuis l'intérieur.

Préférons la prudence du juge à la peur du parlementaire.

Egalité mon amour...

Deux fois, on a tenté de t'assassiner...

La première fois en 2016... La seconde en 2019
En 2020, je prêterai serment
Et ce n'est certainement pas pour assister à ton enterrement.

Et JE SENS AUSSI
QUE J'EN AI MARRE
D'ÊTRE DEBOUT!



SCHWARTZ

MERCI CHARLOTTE !

The background is a complex geometric pattern of overlapping triangles in various shades of red, orange, yellow, and teal. A large white triangle is centered at the top, and a smaller white triangle is centered at the bottom. A horizontal red banner with a white border is positioned in the middle, containing the text. Two thin gold horizontal lines are placed above and below the banner.

ALLEZ, À TOI
JEAN-NICOLAS !



J'AI CHOISI CE LIEU
PARCE J'AIME ATTEINDRE
LES SOMMETS!

SCHWALBE

J'ai une confiance à vous faire :
Je suis amoureux ! et quand on est amoureux, on est heureux !

Alors, je sais ce que vous allez me dire, il va nous faire 10 minutes sur l'amour, Bravo l'amour, c'est beau l'amour, vive l'amour, applaudissements, merci, au revoir.

Alors non, et parce que l'on est entre nous, je peux vous le dire, mon amour avec l'égalité bat de l'aile.

Et pourtant j'y croyais. Vraiment. Vous savez, le coup de foudre, le grand amour, celui que l'on voit dans les films.

Je m'étais persuadé que nous pourrions former un couple solide elle et moi, avoir des projets, voir l'avenir en grand !

Ma rencontre avec l'égalité est assez simple.

Oui, l'égalité est d'abord et avant tout une équation : $1 + 1 = 2$. Simple. La somme de deux chiffres est égale à un troisième chiffre. Basique.

La puissance de l'égalité mathématique est telle que des chercheurs, brillants, ont, par exemple, réussi à démontrer que l'énergie était équivalente à la masse multipliée par le carré de la vitesse de la lumière.

A voir vos têtes, je me dis que soit vous n'êtes pas tous des lumières, soit le taux d'énergie n'est pas le même pour tout le monde dans la salle !

Tout se complique lorsque l'on passe de l'égalité mathématique à l'égalité pratique, le quotidien de monsieur et madame tout le monde en quelque sorte.

Dès 1789, les représentants du Peuple français, en réalité quelques gais lurons venus de campagnes lointaines, un peu avinés, et squattant une salle de jeu de paume à l'image de gilets jaunes sur un rond point un samedi après midi, constataient que...

JÉ FAIS LE MÊME
TRAVAIL QUE TOI
ET JÉ SUIS MOINS
PAYÉE!



OUI MAIS MOI
JÉ COUCHE AVEC
LE PATRON!



SCHWINGE

“le mépris des droits de l’Homme sont les seules causes des malheurs publics”
et, dans un élan de générosité ont déclaré :
“Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit”.

Nous y voilà Messieurs, Mesdames, soyez heureux, nous sommes EGAUX !

Enfin, je trouve plus que l’égalité est un rêve sans paradis...

Allez demander à une femme qui gagne moins que son homologue masculin si cela est égale,

Allez voir un fils d’ouvrier pour lui demander quels ont été ces chances de rentrer dans les écoles prestigieuses comparé à un enfant de milieu aisé quand il y a plus de 2,9 fois plus d’enfants de cadres que d’enfants d’ouvriers dans l’enseignement supérieur.

Allez demander à ce couple d’homosexuels qui ne peut se tenir la main dans la rue par peur d’être tabassé s’il se sent l’égal de ce joli couple hétérosexuel papillonnant sur un banc public.

Pensez à ce jeune garçon autiste qui ne peut pas aller à l’école parce que le système ne lui permet pas d’être l’égal d’un autre élève.

On pourrait en donner des dizaines d’autres, vous en avez sûrement en tête et le silence dans cette salle à l’évocation de ces quelques cas en dit long sur la nécessité de faire bouger les choses.

Ces situations sont révoltantes parce qu’elle ne procède d’aucune justice. Nous parlons ici de personnes vulnérables, en situation de faiblesse, et l’égalité républicaine doit répondre de leurs difficultés.

N’ayons pas peur des mots : les combats que nous devons mener ne sont pas l’égalité absolue mais l’égalité concrète, pratique, l’égalité juste et quotidienne.

MADAME L'ÉGALITÉ :

VOUS FAITES UN PRIX
POUR LES JEUNES
AVOCATS?

NON, PETIT!
C'EST LE MÊME
TARIF POUR
TOUJOURS LE MONDE!



SCHWARTZ

Alors, vous allez me répondre qu'il y a des lois pour tenter d'égaliser l'égalité et vous auriez raison. Prenons un exemple : l'égalité homme/ femme : je vous le dit tout de suite, je suis POUR : pour que les femmes soient l'égales des hommes, qu'elles aient le même salaire, les mêmes conditions, et même qu'elles fassent autant le ménage et le repassage que MOI !

De 1907 à aujourd'hui, ce sont pas moins de 47 lois dont l'objet est totalement ou partiellement de rééquilibrer les différences entre hommes et femmes. On est arrivé à un point où certains, certaines, veulent la disparition de monsieur et madame, de papa et maman, imposent l'écriture inclusive pour ne discriminer personne...

J'entendais dernièrement à la radio que la différence sexuelle serait une « fiction politique » : je réponds à cette personne qu'elle devrait vraiment aller sur une plage naturiste pour constater les différences homme/femme.

Bien souvent, l'égalité se résume à des causes militantes qui peuvent être légitimes mais qui sont beaucoup trop fermées pour aboutir.

Quelles conséquences ? Est ce qu'une femme se considérera plus égale parce qu'elle ne se fait plus appeler madame ? Est ce qu'un transsexuel sera plus heureux parce que personne n'osera le qualifier d'homme ou de femme alors que lui, revendique le genre qu'il n'a pas eu à la naissance ?

Après tout, cette revendication d'égalité mène inévitablement à une uniformité de la société. Tout le monde est pareil que tout le monde.

Mais, cette égalité n'est pas celle que j'aime, elle ne ressemble à rien d'autre qu'un semblant d'égalité. Une égalité qui neutralise les différences ne sera jamais une égalité juste parce qu'il lui manque la liberté !

La liberté, ce droit, ce sentiment... La liberté c'est de pouvoir faire ce que l'on veut, de sortir à l'heure que l'on, de s'habiller comme on veut, de soutenir le Stade Rennais, et même ... de porter des chaussettes dans des sandales !

LES HOMMES NAÏSSENT
LIBRES ET ÉGAUX
EN DROIT !

...ET LES FEMMES
AUSSI!



SUNVALGE

J'ai un exemple à vous faire partager qui me frappe et m'interroge sur l'égalité : je fais de la course à pieds, comme beaucoup d'hommes et de femmes.

Il y a quelques semaines à Rennes, était organisé un marathon et plusieurs courses annexes. J'ai souhaité m'inscrire à l'une des courses. En présentant mon certificat médical, l'inscription m'a été refusé : la course est réservée aux femmes... l'argument invoqué était l'égalité homme/femme, l'organisateur relatant même le fait que "dans les courses traditionnelles, on ne parle que des hommes et jamais des femmes".

Mais, monsieur l'organisateur, il ne tient qu'à vous de parler des femmes autant que des hommes ! Nul besoin d'organiser une course réservée aux femmes.

Pour les défenseurs de ces courses non mixtes, il y aurait une revanche à prendre de la part de ces personnes, femmes pour la plupart, se sentent dévalorisés durant leur pratique sportive.

Alors excusez moi, excusez moi d'être un homme. Et sachez que le public applaudit souvent avec encore plus de ferveur ces femmes qui réalisent des performances avec la seule force de leurs pieds.

Non, au contraire, le sport, et particulièrement le sport populaire comme la course à pieds, doivent être des moteurs de l'égalité.

Vous voyez, si j'étais nommé ministre des Sports, la première chose que je ferais en faveur de l'égalité est la mise en place d'un championnat de football mixte : 5 femmes, 5 hommes et un gardien tiré au sort.

L'égalité n'est pas seulement l'égalité homme/femme.

Vous aimez bien sortir en boîte de nuit ? Ca tombe bien moi aussi ! Sachez que dans certaines boîtes de nuit, les personnes handicapées ont des horaires réservés. Fini la fête le samedi soir, préférez l'horaire de 17 heures lorsque vous êtes en fauteuil roulant...

Ah ! parce que les personnes handicapées ne peuvent pas aller en boîte le samedi soir et faire la fête toute la nuit comme les autres ?

ON EST
EN 2019...

ET ON N'EST
TOUJOURS PAS
ÉGAUX...

IL FAUT REFAIRE
LA RÉVOLUTION!



SCHWABBE

C'est si grave d'avoir un chromosome en plus ou d'être en fauteuil roulant ?
Très clairement, ce n'est pas comme ça que nous changerons le système.

L'égalité, c'est d'abord s'ouvrir à l'autre, à la différence. Qu'ils sont paradoxaux tous ces mouvements qui revendiquent l'égalité et tentent d'abolir les différences, nous sommes égaux parce que nos différences ne sont pas un obstacle à ce que nous voulons : éducation, études, travail, rémunération.
Il faut plus que tout soutenir les initiatives visant à améliorer la mixité dans la société : mixité entre hommes et femmes mais aussi en faveur des personnes handicapées : allez prendre un café au Café joyeux et vous comprendrez ce qui signifie l'égalité que j'aime.

Mais au delà de tout cela, oui l'égalité nécessite d'aimer. C'est par l'amour. L'amour de l'autre, de celui qui n'est pas comme vous, que se manifeste la plus belle part d'égalité que l'homme est capable de donner.

Je plaide pour retrouver une société dans laquelle l'harmonie et la dignité de chacun serait l'application de l'égalité. La société a une seule mission pour contrer ce manque d'égalité : mettre en avant la responsabilité éthique que chaque citoyen doit avoir vis à vis de l'égalité de son prochain. Ce n'est pas pour rien que l'égalité est affichée sur les frontons de nos mairies, il s'agit d'un des attributs de notre vivre ensemble.

C'est aujourd'hui que nous devons construire l'égalité de demain, notre égalité mais aussi celle de nos enfants. Nous avons le devoir de réaffirmer notre Nation comme un pays des droits de l'homme.
Nelson Mandela, lorsqu'il parlait de la société disait : "Mon idéal le plus cher a été celui d'une société libre et démocratique dans laquelle tous vivraient en harmonie et avec des chances égales."

Alors, je n'aurais qu'une seule conclusion à cette analyse désabusée de l'égalité : oui, aimez l'égalité aussi fortement que je peux l'aimer, mais mieux, faites que votre amour transforme l'autre et la société, parce qu'avec l'amour, rien ne devient impossible.

JEAN-NICOLAS EST
UN AVOCAT LIBRE!



SCHWARTZ

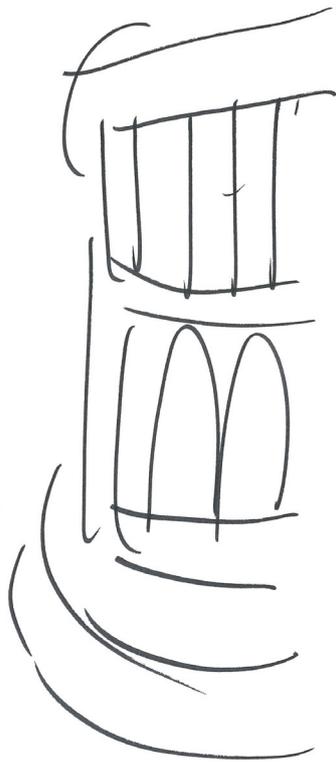
MERCI JEAN-NICOLAS !



**DERNIÈRE LIGNE DROITE
CHARLY !**



J' AIME
ÊTRE
AU CENTRE
DU CENTRE
VILLE!



Mon amour !
 Y a t-il de plus belle déclaration à faire à une femme qu'une déclaration d'amour ?!
 Poète que je suis, je ne pense pas.

Misogynes que vous êtes, sûrement : vous vous dîtes que donner sa carte bleue à sa femme un jour de solde vaut bien mieux que n'importe quelle déclaration d'amour.
 Et pourtant ! Quelle erreur Messieurs, quelle erreur ... Pas après MeToo, pas après BalanceTonPorc, pas après les exploits de la France à la Coupe du Monde féminine de football (alors oui ... J'ai écrit ce passage juste après la victoire de la France face au Nigéria à Rennes. Quand on connaît la fin de l'histoire, je me suis un peu emballé. Comme d'habitude, les américains sont venus en Europe, ils ont vu, ils ont vaincu).

Messieurs, je parlais de vous, vous êtes en minorité désormais ? Les amphis de la faculté sont remplis de femmes, les magistrats sont des magistrates et je ne parle même pas des cabinets d'avocats !

C'est fini le temps des mains aux fesses !
 Fini le temps des promotions canapés !
 Fini le temps des blagues un peu graveleuses !
 Et c'est tant mieux !

La devise de notre chère république n'insiste-t-elle pas sur l'égalité entre les êtres ?

Maintenant qu'hommes et femmes sommes égaux, j'espère enfin voir une femme prendre en main le gouvernement français et prouver au monde entier qu'une femme peut diriger la sixième puissance économique mondiale !

Alors oui, je sais ce que vous allez me dire ... Et Edith alors ?! On l'oublie ?
 Bah non ... On l'oublie pas mais je dois avouer que Madame Cresson n'a pas laissé un souvenir impérissable à Matignon ...

ÉDIYH CRESSON DANS SON EHPAD :



BREF.

Comme vous l'avez compris, le sujet que j'ai à traiter ce soir n'est pas des plus aisés, et sa formulation, EGALITE MON AMOUR, rappelle sûrement de très bons souvenirs aux plus nostalgiques d'entre vous : cette époque bénie où le cinéma français, dignement représenté par François Truffaut, Jean-Luc Godard, Agnès Varda ou encore Alain Resnais, régnait en maître dans tous les festivals du monde.

Cette époque où la Nouvelle Vague déferlait sur les écrans noirs des salles obscures pour parler de liberté, pour pousser les individus à s'extraire de ce mal-être post Seconde Guerre Mondiale dans lequel la France s'était engoncée.

A cette époque, les stars du cinéma étaient Belmondo, Bardot, Signoret, Delon, et non Dany Boon, Frank Dubosc, Kev Adams ou Virginie Efira ...

A cette époque, il était parfaitement possible pour un jeune réalisateur d'intituler poétiquement son film « Hiroshima mon amour », sans pour autant passer pour un nazi de bas étage ou un impétrant à l'inculture crasse.

Vous rigolez mais essayez aujourd'hui de tweeter « Hiroshima mon amour » ! Vous serez immédiatement cloué au pilori pour apologie de massacres de nippons par bombardements nucléaires.

A cette époque, on ne parlait pas d'égalité. La société ne s'y intéressait que trop peu ...

Pourtant, l'égalité fait partie des éléments les plus importants de nos sociétés.

A ce titre, il n'est de plus belle déclaration que celle des droits de l'homme et du citoyen qui dispose dans son article premier :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »

C'est magnifique ! C'est un article magnifique mais qui doit bien être compris.

L'égalité à laquelle il est fait référence est une égalité stricto sensu juridique.



J'AI TWEETÉ
HIROSHIMA
MON AMOUR!!

SCHVARTZ

Chaque Homme, chaque citoyen, chaque être humain doit avoir les mêmes droits que son voisin.

Cependant, il semblerait qu'une douce folie se soit emparée de nos élites politiques ces dernières années : l'égalité n'est plus seulement juridique mais elle doit être factuelle.

Tous les hommes doivent être égaux, jusque même dans leur vie de tous les jours : c'est ainsi que les nains, à défaut de pouvoir gagner décemment leur vie dans des boîtes de nuit, doivent grandir, les grands rétrécir, les maigres grossir, les gros maigrir, les pauvres devenir riches et les riches, ces saletés de riches, qui font quand même des dons défiscalisés pour se payer une cathédrale, doivent devenir pauvres.

Pourtant, comme le disait si bien Pierre Desproges : « les aspirations des plus pauvres ne sont pas très éloignées des réalités des riches. Les riches, au fond, ne sont jamais qu'une minorité de pauvres qui ont réussi ».

Alors croyez-y, pauvres que vous êtes dans la salle, croyez y futurs pauvres que vous serez chers collègues, vous pouvez devenir riches !

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cet aparté. Je viens de relire l'Avare de Molière et j'ai encore quelques séquelles. Je ne pense qu'à l'argent, comme beaucoup ici ce soir !

Alors, de quoi je vous parlais ?

Ah oui, je parlais de la France.

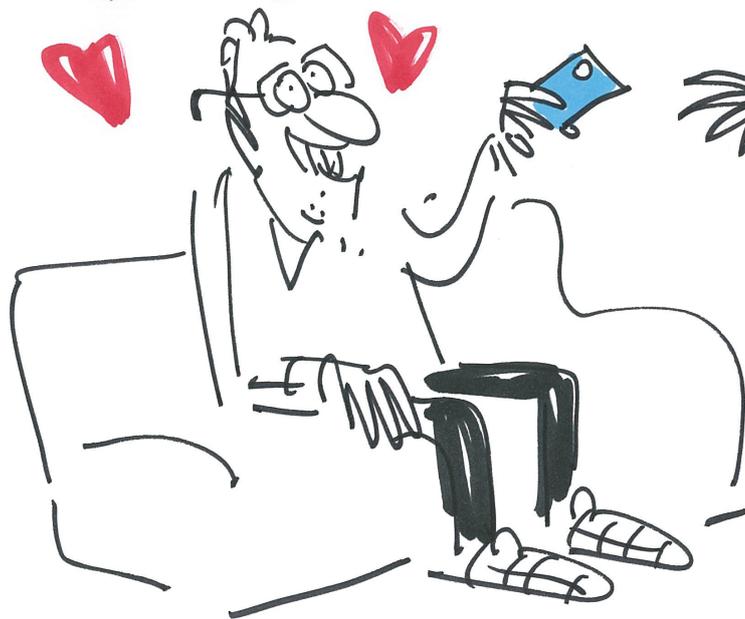
La France, terre de liberté, est en train de devenir une terre égalité. Les français adorent l'égalité, ils la chérissent plus que tout.

Rien ne doit dépasser, tout doit être uniformisé !

Vous ne voulez pas être l'égal de votre voisin par la persuasion ? Vous le serez par la coercition !

VOICI MA CARTE BLEUE
MON AMOUR!

J'É VAIS TE LA FAIRE
CHAUFFER, MON CHÉRI!



SCHWARTZ

A ce titre, me vient à l'esprit un article que j'ai lu récemment dans la presse concernant la création de très dignes commissions égalité dans les différents barreaux de France. Comme leur nom semble l'indiquer, ces commissions ont pour objectif de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, les avocats et les avocates, les maîtres et les maîtresses (j'en vois sourire mais cette blague n'est pas de mon cru ! Ce sont les membres de ces commissions qui s'interrogent sur la possibilité d'appeler les avocates « maîtresse »).

Je tiens immédiatement à préciser ma pensée ! Je ne critique pas les membres de ces commissions, qui sont animés des meilleures intentions et souhaitent uniquement lutter contre les inégalités factuelles qui existent entre les hommes et les femmes.

Mais, bien que l'intention soit louable, les moyens pour y parvenir sont critiquables !!

On ne lutte pas contre les inégalités à coup de commissions, à coup de ministère des droits des femmes ou à coup de Marlène Schiappa !

On lutte contre les inégalités par l'éducation ! En apprenant à nos enfants que de grandes femmes ont marqué l'histoire !

Il y a eu de grandes écrivaines comme Marguerite Yourcenar, Françoise Sagan ou George Sand !

De grandes sportives comme Marie-José Pérec, Amélie Mauresmo ou Laure Manaudou.

De grandes historiennes comme Mona Ozouf, de grandes philosophes comme Elisabeth Badinter, de grandes scientifiques comme Marie Curie !

De grandes juristes comme Simone Veil, Gisèle Halimi !

De grandes femmes politiques comme Christine Lagarde, Olympe de Gouges ou Catherine de Médicis !

BREF, de grandes femmes ont marqué l'histoire !

Et pourtant ... On ne nous parle que d'égalité. A tout bout de champ !

Egalité, égalité, égalité ... Alors même que l'inégalité est un indépassable fait de la nature.

I LOVE CHARLY



FA MARCHE!



Prenez-moi, enfin non Monsieur, rasseyez-vous, ce n'est qu'une façon de parler.
Prenez-moi, je ne suis pas très grand, même si sur scène je paraiss magnifiquement grand, beau, élégant ... Je n'estime pas pour autant que cette inégalité métrique et génétique doive être réparée !

Je n'attends pas de l'Etat, cette grande nounou protectrice, qu'il répare cette erreur génétique en coupant la tête de tous les géants qui dépassent 1m75 (même si ce serait un bonheur un soir de concert d'enfin voir la scène) !
Il n'est jamais bon, dans un état démocratique, de vouloir modeler l'individu selon un idéal philosophique, et l'histoire ne nous l'a que trop bien enseigné.

Mon cœur vendéen est encore meurtri des guerres fratricides ayant opposé les partisans de Robespierre, cherchant à créer un homme nouveau, aux paysans de Vendée et aux chouans de Bretagne.

L'égalité, tant qu'elle se limite à une stricte égalité juridique, doit être l'idéal à atteindre pour toute société humaine.

Dans un Etat de droit, ce qui importe effectivement est de permettre à chacun d'avoir les mêmes chances et les mêmes droits.
Certains réussiront, d'autres échoueront et le monde ne s'en portera que mieux.

Selon moi, la volonté farouche d'égaliser factuellement les individus me semble être l'erreur de notre siècle (suivie de près, de très très près par Gims, enfin appelons-le Maître Gims pour les besoins de la soirée).

Alors, à « égalité mon amour », je dis oui, même un grand OUI, dès lors que l'on s'accorde pour dire que cette égalité ne doit pas empiéter sur le plus important de nos droits : la liberté.

CHARLY
LE VAINQUEUR :



MERCI CHARLY !

♥ ÉGALITÉ, MON AMOUR! ♥





EN PARTENARIAT AVEC

